

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011 à 20H30

Le conseil municipal s'est réuni régulièrement ce vingt-neuf avril deux mille onze à vingt heures trente minutes pour délibérer sur l'ordre du jour sous la présidence de Virginie BUTEAU, maire.

**Présents :** Bernard BLIN, Bernard BAZOT, Edith CAUMONT, Emmanuel DEVOUARD, Sarah DOMINGUEZ, Yves FEDERSPIELD, Denis LAPROYE.

**Excusés :** Alain COPPIN, Pascal KUCK.

**Absent :** Serge VILLEDIEU

### **Compte administratif 2010**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité et est conforme aux comptes de gestion de la perception. Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 20 800,73€, soit un résultat annuel de 10 244,44€ après dépenses d'investissement.

### **Vote du budget 2011**

Le budget 2011 est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre à 145 035€ en fonctionnement et 96 378€ en investissement. Des travaux d'urgence seront réalisés dans le logement du presbytère pour mettre en conformité le système d'assainissement. Le plancher du clocher de l'église sera remis en état car il devient dangereux pour l'entreprise qui assure la maintenance. L'accent sera mis cette année sur le profilage de trois tronçons de voies communales pour un montant HT estimé à 45 000€. Une demande de dotation (DETR) a été déposée en sous-préfecture ainsi qu'une demande de dotation exceptionnelle.

### **Vote des taux communaux**

Comme notre budget le permet, il est décidé de ne pas augmenter les taux communaux. Ces derniers demeurent inchangés depuis l'année 2004. A noter que suite à la réforme de la fiscalité locale les taux versés aux département seront désormais collectés par la commune pour la taxe d'habitation et la CEV (ancienne taxe professionnelle).

### **Convention avec Château-Chinon campagne**

La convention valide les accords passés entre les deux communes pour l'entretien courant des parties de voirie situées en limite des deux communes.

### **Devis assainissement presbytère**

Face à l'urgence de la situation le devis de l'entreprise Thenin est validé pour un montant de 6 550€ HT.

### **Nouvelle loi sur l'intercommunalité**

Madame le maire informe le conseil que la communauté de communes du Haut Morvan ayant une population de plus de 5 000 habitants ainsi qu'une commune située en zone de montagne n'est pas touchée par cette loi et que la volonté affichée des délégués communautaires est claire, ils souhaitent que la CCHM conserve son périmètre actuel.

### **Communication aux habitants de la commune**

Partant du constat que le bulletin municipal n'est plus un moyen de communication adapté à l'heure d'internet (trop de décalage entre les administrés qui sont équipés et ceux qui ne le sont

pas), il a été décidé de mettre en place un « Flash Infos » qui sera distribué par l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est levée à 24h00 .

Affiché le 30/04/2011